



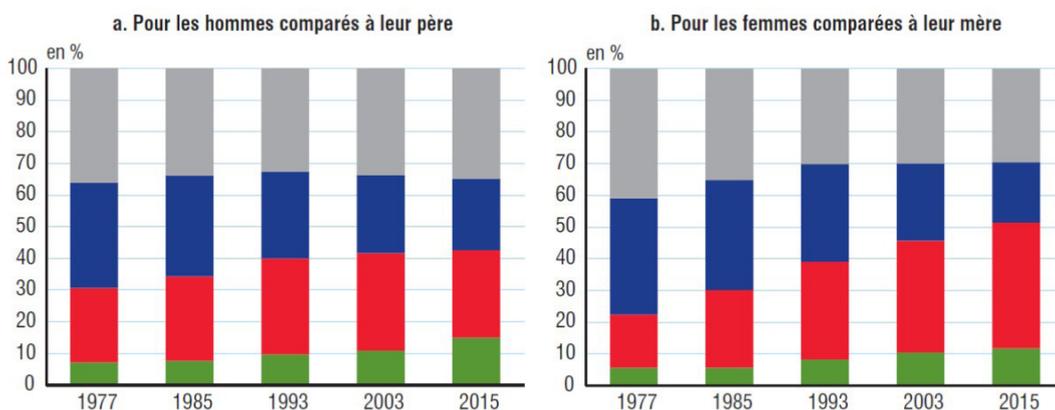

Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques
Évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes
Mme Louise Morel et Mme Cécile Untermaier
rapporteuses

En décembre 2013, le CEC avait consacré un premier rapport à la mobilité sociale des jeunes, dont il avait présenté le suivi en février 2015. Les constats étaient mitigés : La mobilité sociale des jeunes avait été une réalité indéniable mais elle avait nettement ralenti ; malgré des moyens considérables, les politiques en faveur de la jeunesse manquaient de cohérence et de coordination. Enfin, le paysage était surtout marqué par un empilement de dispositifs sans véritable gouvernance, en lieu et place d'une véritable politique.

Aujourd'hui, il ressort de l'étude préparatoire que France Stratégie a réalisée pour le CEC comme de nos propres travaux, que les choses n'ont pas fondamentalement changé : l'ascenseur social est toujours enrayé, la jeunesse connaît une forte précarisation et les inégalités socioculturelles continuent de peser lourdement, dès la petite enfance, sur les parcours scolaire et universitaire et, par conséquent, sur leur insertion professionnelle.

LA MOBILITÉ SOCIALE DES JEUNES : LE CONSTAT D'UNE CERTAINE STAGNATION

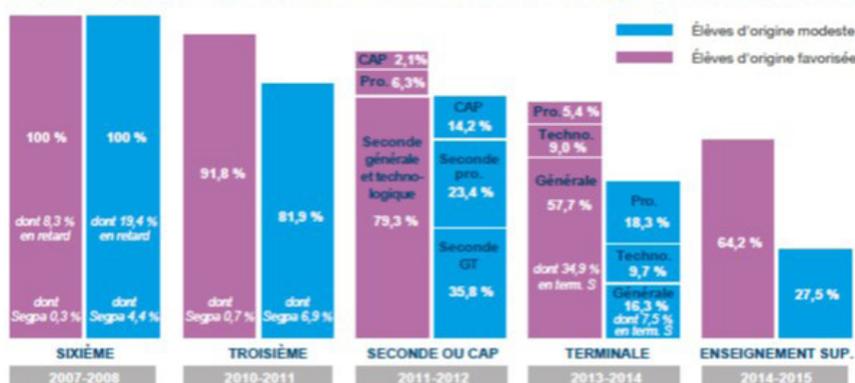
- ♦ La mobilité sociale des jeunes est une réalité aux causes essentiellement structurelles : évolution générale des emplois, désindustrialisation et tertiarisation de l'économie ;
- ♦ On constate une relative stagnation de l'ascenseur social depuis une vingtaine d'années et les trajectoires professionnelles sont loin d'être toujours ascendantes.



Source : INSEE, France Portrait social 2019 1

LE POIDS DÉTERMINANT DES INÉGALITÉS SOCIALES SUR L'AVENIR DES JEUNES

Trajectoires comparées des élèves de la sixième à l'enseignement supérieur, par origine sociale



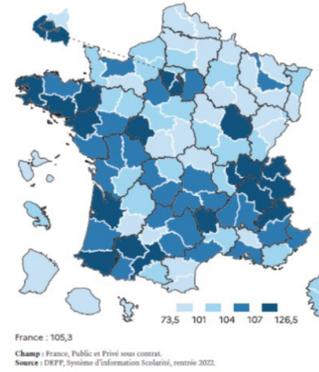
- ♦ Les origines sociales jouent toujours fortement sur les parcours scolaires et l'orientation ;
- ♦ L'accès à l'enseignement supérieur est très conditionné par les inégalités socioculturelles ;
- ♦ L'entrée dans la vie active des jeunes est différenciée selon leur origine.

Source : France Stratégie, La force du destin, 2023

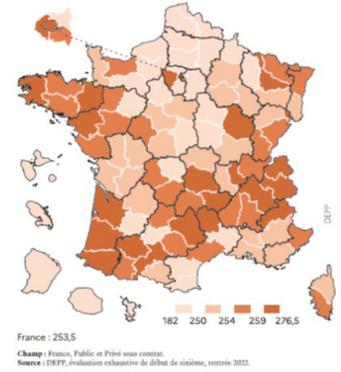
DES DISPARITÉS TERRITORIALES

Les inégalités de résultats scolaires reflètent globalement la composition sociale : les scores élevés aux évaluations en mathématiques en 6^e sont atteints dans les départements qui ont également un indice de position sociale moyen (IPS) parmi les plus élevés. Inversement, les scores les plus faibles sont obtenus dans les départements où l'IPS moyen est le plus bas. C'est notamment le cas dans les territoires marqués par une forte composante ouvrière (Nord, Est, Bassin Parisien hors Île-de-France) ou par un fort chômage, comme dans les DROM.

IPS moyen des familles de collégiens (2022)



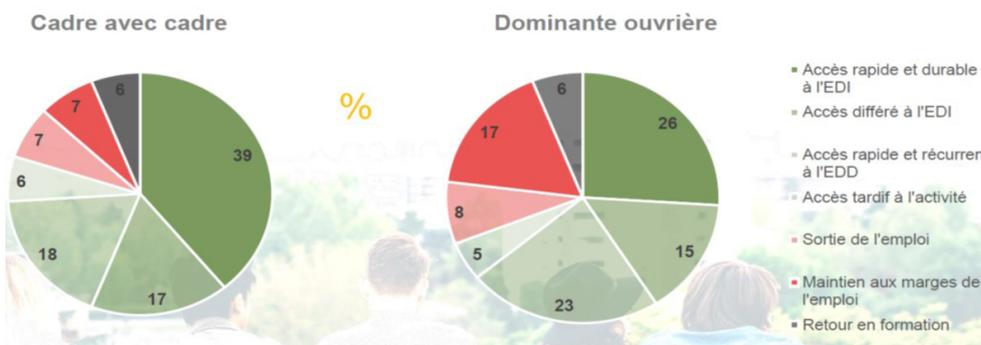
Score moyen en maths, classes de 6^e (2022)



Source : Source : DEPP, L'état de l'école, 2023

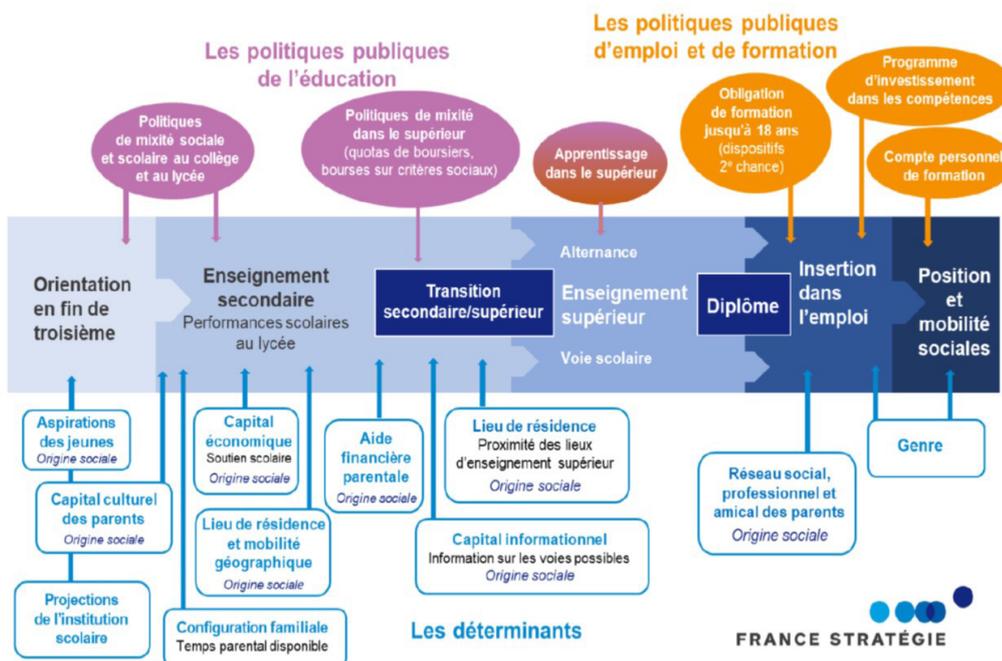
UNE INSERTION PROFESSIONNELLE SOCIALEMENT DÉTERMINÉE

Les trajectoires en début de vie active



Selon leur origine sociale, les jeunes n'entrent pas de la même manière dans la vie active, en termes d'emploi à durée déterminée ou indéterminée, de durée de chômage, etc.

LA PANNE DE L'ASCENSEUR SOCIAL EST MULTIFACTORIELLE, COMPTE TENU DES NOMBREUX DÉTERMINANTS QUI Y CONCOURRONT



Source : France Stratégie, Les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes, 2023

Ce graphique présente les principaux déterminants socioculturels qui ont un impact sur les parcours scolaires et universitaires des élèves jusqu'à l'insertion professionnelle.

Sont identifiées aussi les politiques publiques qui ont pour but de remettre de l'égalité des chances dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, ainsi que les politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion,

notamment celles qui visent surtout à freiner la mobilité descendante des jeunes qui ont eu les parcours les plus chaotiques - décrocheurs, jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance et NEET. Ce diagramme met en évidence que les politiques publiques et les dispositifs qui ont pour objet la mobilité sociale des jeunes sont très variés et interviennent à différents niveaux.

LA MOBILITÉ SOCIALE DES JEUNES, UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

- Le Livre blanc (2001)
- La Commission nationale sur l'autonomie des jeunes (2002)
- Le Livre vert (2009).

♦ Plusieurs plans d'action récents :

- "Agir pour la jeunesse" (2009)
- "Priorité jeunesse" (2013)
- "1 jeune 1 solution" (2020)
- CNR jeunesse (2023).

♦ Près de 60 dispositifs identifiés, concernant l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'insertion professionnelle...

♦ Plus de 12 milliards d'euros.



UNE ACTION PUBLIQUE EN MANQUE DE COHÉRENCE ET D'EFFICACITÉ

♦ La multiplicité des dispositifs est source de complexité pour les bénéficiaires ; elle induit un manque de lisibilité, est facteur de renoncement aux droits, notamment pour les plus défavorisés. Elle a des effets délétères en terme d'efficacité, de pilotage et d'évaluation.

♦ Les dispositifs de coordination interministérielle sont aujourd'hui inutilisés.

➤ Proposition : Appliquer les dispositions du décret n° 82-357 du 30 avril 1982 relatives à la réunion biannuelle du comité interministériel de la jeunesse.

♦ De même, les dispositifs de coordination institués sur le terrain peinent à montrer leur utilité, notamment entre régions et départements :

➤ Proposition : Réévaluer l'intérêt du chef-de-filât des régions dans les politiques de jeunesse.

LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE DE MOINS EN MOINS UNE RÉALITÉ

♦ Une nécessité qui participe de l'égalité des chances.

♦ Une priorité insuffisamment traitée :

- Des mesures intéressantes mais trop modestes pour induire un changement en profondeur ;
- Une action publique qui manque de cohérence.

♦ La question centrale de l'enseignement privé :

- La portée très relative des conventions ;
- Des contradictions.

➤ Proposition : Systématiser les accords entre autorités académiques et établissements d'enseignement privé sous contrat et conditionner les moyens qui leur sont alloués au respect des engagements de promotion des mixités sociale et scolaire.

L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

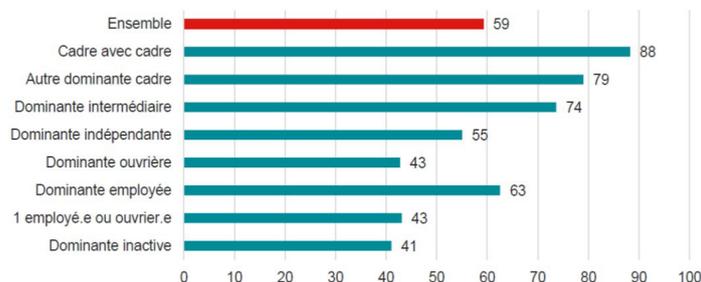
De nombreuses mesures de soutien ont été instituées pour l'accès à l'enseignement supérieur : quotas de boursiers, cordées de la réussite, conventions entre établissements secondaires et supérieurs. Malgré l'implication des établissements d'enseignement supérieur, leurs effets sont modestes :

- Les quotas de boursiers ne sont décisifs que pour moins de 15 000 lycéens sur 672 000 néo bacheliers en 2023 ;
- 160 000 élèves encordés ;
- 1500 diplômés issus des Conventions éducation prioritaire de Sciences po depuis 2001.

Ce n'est pas tant leur efficacité qui est en cause que l'insuffisance du travail effectué en amont.

L'orientation ne rebat pas suffisamment les cartes des déterminants socio culturels. À ce jour, 75 % des lycéens cherchent auprès de leurs parents l'information dont ils ont besoin.

Part des jeunes ayant accédé à l'enseignement supérieur selon leur origine sociales



Source : Céreq, Parcours scolaires et insertion professionnelle, 2023

➤ Proposition : Garantir un parcours d'orientation effectif aux collégiens et lycéens, notamment en dédiant réellement les 54 heures annuelles prévues à des activités d'orientation dans tous les établissements, par leur inscription dans les emplois du temps et leur prise en compte dans la dotation horaire globale.

CONFORTER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

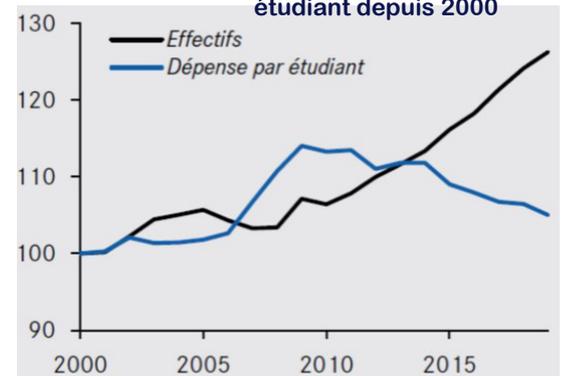
Le taux d'échec dans l'enseignement supérieur reste socialement discriminé et les dispositifs d'accompagnement à la réussite qui ont été institués restent fragiles, dans un contexte où l'encadrement des étudiants ne cesse de diminuer.

➤ Proposition : Pérenniser les financements des dispositifs de soutien à la réussite des étudiants, en particulier à l'université.

Le financement des dispositifs d'accompagnement des étudiants vers la réussite - appels d'offres ou autre - met les établissements en concurrence pour qu'ils aient les moyens d'assumer une de leurs obligations légales. Il convient de les pérenniser et d'en assurer l'évaluation.

➤ Proposition : Réaliser des évaluations d'impact des dispositifs d'ouverture sociale et d'accompagnement à la réussite des études institués dans le cadre de la politique d'égalité des chances.

Évolution de la dépense de l'enseignement supérieur par étudiant depuis 2000



Source : Conseil d'analyse économique

LES FREINS À LA MOBILITÉ DESCENDANTE : LES POLITIQUES DE LA DEUXIÈME CHANCE

Le nombre de jeunes en grande difficulté - sortants précoces du système scolaire, jeunes ni en emploi ni en formation (NEET), jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) - est très important.

Des mesures spécifiques ont été instituées pour éviter leur marginalisation et leur invisibilisation grâce au travail commun des institutions de terrain, notamment les missions locales.

L'accompagnement de ces jeunes en grande difficulté fait l'objet de différentes mesures :

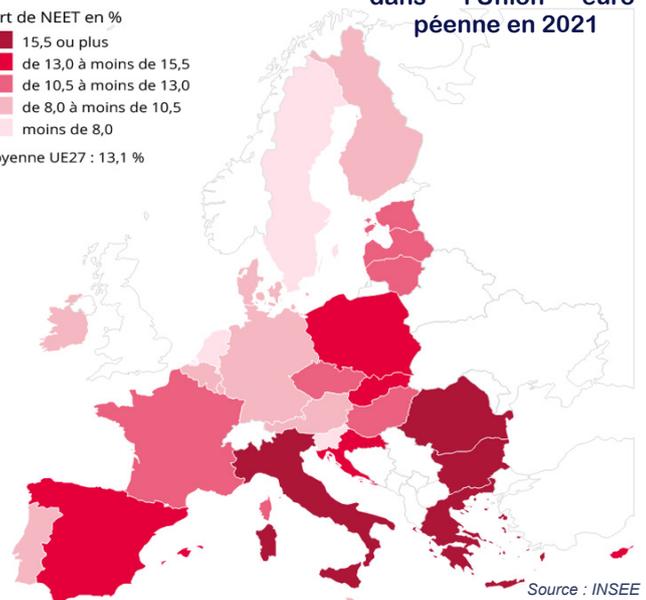
- L'obligation de formation ;
- Le droit à l'accompagnement ;
- Le Contrat d'engagement jeune (ex Garantie jeunes) (fin 2023, quelques 550 000 contrats avaient été signés).

part de NEET en %

- 15,5 ou plus
- de 13,0 à moins de 15,5
- de 10,5 à moins de 13,0
- de 8,0 à moins de 10,5
- moins de 8,0

Moyenne UE27 : 13,1 %

Part des jeunes NEET dans l'Union européenne en 2021



Source : INSEE

PERMETTRE AUX JEUNES DE PRENDRE LEUR DESTIN EN MAINS : POUR UNE APPROCHE GLOBALE FAVORISANT LEUR ÉMANCIPATION ET LEUR AUTONOMIE

➤ Proposition : Engager un débat national en vue de l'adoption d'une loi de programmation des politiques de jeunesse permettant de poser le cadre des réformes à entreprendre.

➤ Proposition : Harmoniser les droits et prestations dont peuvent bénéficier les jeunes.

➤ Proposition : Expérimenter la mise en place de guichets uniques d'aides et de services pour les jeunes.

➤ Proposition : De véritables instances de participation.

➤ Proposition : Conférer un statut législatif au Conseil d'orientation des politiques de jeunesse.

Lire l'intégralité du rapport sur le site de l'Assemblée nationale :

<http://www.assemblee-nationale.fr/16/les-delegations-comite-et-office-parlementaire/comite-d-evaluation-et-de-contrôle>